

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 04: Métamorphoses

Artikel: Une vision à concrétiser
Autor: Jaccard, Luc / Kolb, Jean-Luc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une **vision** à concrétiser

Les réactions provoquées par les propositions urbanistiques de la Municipalité posent à juste titre la question de la gouvernance liée à un tel projet. Elle augure d'un échange d'idées finalement prometteur. Imaginons, par simple hypothèse, que l'emplacement adéquat d'un objet (le stade olympique, pour garder cet exemple marquant) ait été décrété non pas par la Municipalité, mais par des architectes ou des urbanistes. Comment cette proposition émanant d'une corporation aurait-elle été accueillie par les pairs de ses auteurs ? Et par la population ? Cet accueil aurait-il été différent de celui fait au postulat municipal inclus dans le programme de législation ? Les critères d'analyses auraient-ils pu être mesurés, explicités ? Et qui aurait, en fin de compte, sanctionné le résultat ?

N'est-il pas simplement normal, et pas du tout extraordinaire, que les propositions municipales (politiques) participent d'une vision ? Une vision ne relève pas du chamanisme. Elle se fonde sur la connaissance des innombrables dossiers de tous ordres traités par un collège – où siègent des personnes assurément dotées d'une fibre politique – à qui l'expérience confère une connaissance très pointue de la réalité du temps et du lieu. Même s'il y a là, évidemment, une prise de risque.

La Municipalité postule donc que la localisation idoine d'un ensemble d'équipements sportifs, commerciaux, culturels, dont un nouveau stade de football, est dans le sud de la ville, au cœur de l'agglomération. Elle veut, avant cet été, argumenter pour défendre cette idée devant la population et son principal relais, le Conseil communal. Pour ce faire, la faisabilité des propositions est en train d'être vérifiée par les services communaux et leurs mandataires. Si, pour improbable que cela paraisse, les études préalables montraient que le projet ne peut se réaliser, il faudrait alors y renoncer. Dans le cas contraire, il faut souhaiter que le législatif le fasse sien, qu'il lui donne une légitimité lui permettant d'emprunter dans les meilleures conditions le circuit bien connu au fil duquel s'exercent les droits démocratiques usuels. Mais la

Municipalité fait également œuvre de proposition pour que la métamorphose s'étende au processus lui-même. En effet, pour une mutation de cette ampleur, on désire une concertation qui mette en œuvre d'autres relais de la population. Par essence, l'aménagement du futur éco-quartier de la Pontaise résultera d'un processus complet de concertation fondé sur les options fondamentales non négociables décrites précédemment. Au final, l'enjeu est simple : la métamorphose de Lausanne ne pourra se concrétiser que dans un accord entre les différentes forces décisionnelles et propositionnelles en jeu. Les pouvoirs publics, qui expriment des intentions et les défendent ; les spécialistes concernés (urbanistes, architectes), qui apportent leurs compétences à la fabrication du programme et du projet. Enfin, la population et ses différents relais, qui les modèleront également en intervenant à tous les stades de son développement, selon des modalités qui seront, elles aussi, proposées au Conseil communal. Au final, le programme ne sera ni la simple concrétisation d'un postulat, ni l'application d'un modèle technocratique ; ni une forme spontanée « d'intelligence populaire », mais un alliage que l'on souhaite balancé entre besoins, nécessités, souhaits et possibles.

Luc Jaccard, journaliste
Jean-Luc Kolb, architecte-urbaniste
Service d'urbanisme, Beau-Séjour 8, Case Postale
CH – 1002 Lausanne